



Compte-rendu RETEX CIA 2019 et campagne CIA

Ce jeudi 16 janvier s'est tenu à la DRH-MD, une réunion portant sur le bilan du CIA 2019 et les modalités du CIA pour 2020.

Pour 2019 sur les 32218 agents concernés 29% ont reçu le montant de référence, 65% ont reçu un CIA supérieur au montant de référence. Les 6% restant ont reçu un CIA inférieur au montant de référence.

La DRH-MD a rappelé la règle de gestion pour l'attribution du montant de référence consistant à ce qu'un agent, ayant atteint sur son CREP tous ses objectifs, devait toucher un CIA égal. Seuls les agents n'ayant pas atteint, de leur fait leurs objectifs, pouvaient avoir un montant inférieur.

La DRH-MD nous a signifié que ce dispositif satisfaisait les employeurs et qu'ils souhaiteraient une capacité de modulation plus importante.

Pour 2020 les règles de gestion reste les mêmes.

Le montant alloué au CIA est en augmentation de 6M€, pour atteindre 35 M€. Ainsi les montants de référence sont établis comme suit :

CORPS	2019	2020
A : Attaché - IEF	1300	1500
B : SA - TSEF	755	900
C : AA, ATMD	555	620
CTSS	1300	1500
ASS	1000	1250
Infirmier défense	1000	1250
Conservateur du patrimoine	1600	1850
Conservateur général	2000	2400
Conservateurs des bibliothèques	1300	1500
CED	1300	1500
Bibliothécaires	1000	1250
BIBAS	755	900

Les montants du CIA pour 2020 ont été revus à la hausse pour l'ensemble des corps.

Le paiement du CIA 2020 devrait intervenir sur la paie de septembre.

Mais pour la CGT une augmentation du CIA et de la modulation de celui-ci est un pas de plus vers l'individualisation de la rémunération et d'un fonctionnariat à la méritocratie allant à l'encontre même de la notion de neutralité du fonctionnaire.

Le CIA reste une prime et peut à tout moment voire son enveloppe budgétaire réduite à zéro.

De plus, pour la CGT, seule une revalorisation du point d'indice et une refonte de la grille indiciaire est en mesure de garantir une rémunération équitable ainsi qu'une pension décente.

Délégation FNTE-CGT Xavier SEGUIN

Montreuil le 17 janvier 2020